

# mardi 13 mars

de 14h à 17h

## Stage de proximité du

**snes**

**F.S.U.**

La voix de la profession

## MES DROITS au collège

# J. Jaurès d'ETAPLES

### Faisons le point !

« Assouplissement » de la réforme du collège, réformes du bac et du lycée, nouvelle carrière (PPCR), nouvelle évaluation des personnels, récentes déclarations du gouvernement concernant la remise en cause du statut des fonctionnaires, etc.

### Quelles sont nos obligations ... et nos droits ?

Nouvelle évaluation des personnels : qu'est-ce qui change ? Quelles sont les réunions obligatoires ? Peut-on m'obliger à remplacer un.e collègue absent.e ? L'administration peut-elle m'imposer des devoirs communs, un mode d'évaluation des élèves ? Quelles sont les obligations du professeur principal ? Suis-je obligé.e d'accompagner une sortie scolaire ? Quel est le pouvoir réel du conseil pédagogique ? Etc, etc ...

### Comment mieux s'organiser collectivement et se défendre dans son établissement ?

Face à la volonté de l'Administration de donner un pouvoir accru des chefs d'établissements (« l'autonomie »), et à l'augmentation de la charge de travail, il nous paraît nécessaire de faire le point ensemble sur les textes, et de proposer des modalités concrètes de résistance.

### Comment s'inscrire ?

La demande de stage de formation syndicale doit être adressée au recteur et déposée un mois à l'avance auprès de l'administration de ton établissement (modèle ci-contre). L'absence de réponse du rectorat vaut accord. Il s'agit d'un droit, les cours ne doivent donc pas être rattrapés. Il suffit ensuite de s'inscrire en ligne dans la rubrique « stage syndicaux » sur [lille.snes.edu](http://lille.snes.edu), ou de nous informer par téléphone ou par mail ([s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)) de ta participation.

**La formation syndicale sur le temps de travail est un droit ouvert à toutes et tous.**



## MODELE DE DEMANDE individuelle De CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

**à déposer auprès du chef d'établissement au moins trente jours avant le début du stage**

Nom - Prénom :

date :

Grade et Fonction :

Établissement :

À Monsieur le Recteur

Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le ..... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera .....

Il est organisé par la section académique du SNES (FSU) sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A..... Le.....

Signature.

*(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique*